

## une mise en place inégale dans les lycées (Cnesco)

7-8 minutes

Les dernières réformes concernant l'orientation vers le supérieur ont été mises en œuvre de façon "hétérogène" la première année, indique le Cnesco dans [un rapport](#) rendu public le 11 décembre 2018. Il y présente les conclusions d'une enquête menée auprès des chefs d'établissement pour savoir quel accompagnement à l'orientation ils proposent à leurs élèves. En 2017-2018, seuls un tiers des établissements avait mis en place les deux semaines obligatoires dédiées à l'orientation. En revanche, la quasi-totalité (89 %) avait nommé un deuxième professeur principal pour les classes de terminale.



© Manu Grim / conseil régional Occitanie

Une enquête (1) menée auprès de 1 200 chefs d'établissement par le Cnesco pour savoir quel accompagnement est proposé à leurs élèves en termes d'orientation montre que les mesures d'accompagnement des lycéens vers l'enseignement supérieur décidées en octobre 2017 ([lire sur AEF info](#)) ont été mises en place de façon inégale. Le Cnesco interroge également la place des psyEN dans les établissements.

Ce travail est présenté dans un dossier intitulé "L'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ?" et rendu public le 11 décembre 2018. Le Cnesco y présente aussi 10 préconisations pour une politique d'éducation à l'orientation "juste et efficace" ([lire sur AEF info](#)).

1/3 des établissements a mis en place les 2 semaines de l'orientation

Pour l'année 2017-2018, seul un tiers des établissements a appliqué les deux semaines obligatoires dédiées à l'orientation, instaurées fin 2017. Au contraire la quasi-totalité des établissements (89 %) avait mis en place les deux professeurs principaux en terminale. Enfin, en lycée, seule la moitié des chefs

d'établissements déclare avoir formalisé le parcours Avenir, contre 73 % en collège. Pour rappel, le parcours Avenir, créé par la loi de 2013, vise à intégrer l'orientation au programme de chaque discipline.

### **L'avis de NATHALIE MONS**

Interrogée sur les dernières réformes en termes d'orientation, Nathalie Mons se félicite de la direction empruntée : "C'est une première étape. La mesure sur les deux professeurs principaux valorise le fait que nous avons besoin de ressources humaines supplémentaires", déclare-t-elle. La présidente du Cnesco pointe toutefois quelques limites : "Ces ressources humaines doivent être formées et coordonnées. Il faut s'interroger sur la place du conseiller d'orientation". En ce qui concerne les 54 heures dédiées à l'orientation en classe de seconde, Nathalie Mons regrette qu'elles soient "prises sur la marge d'autonomie des établissements" et se fassent "au détriment d'autres formes d'accompagnement des élèves". Elle souligne qu'à l'étranger, l'orientation est souvent intégrée dans les heures d'enseignement.

1 PsyEN pour 1 200 élèves scolarisés dans le public

L'enquête s'est aussi intéressée à la place des psyEN dans les établissements. "Ces conseillers sont très peu nombreux (1 pour 1 200 élèves scolarisés dans le public)" et leurs effectifs ont "fortement diminué sur les 10 dernières années", indique le rapport. Dans 63 % des lycées, les psyEN ne peuvent pas rencontrer tous les élèves de terminale (cette proportion s'élève à 58 % pour les élèves de troisième).

Toutefois, l'enquête montre que ces personnels sont "bien intégrés" dans la vie des établissements : dans la majorité des collèges et des lycées (64 et 73 %), les psyEN sont présents au moins une journée, et assistent aux conseils de classe dans deux tiers des collèges. Ces conseillers sont inégalement répartis selon les académies : ils sont en moyenne plus de 8 pour 10 000 élèves du second degré public et privé dans l'académie de Limoges et moins de 5 dans l'académie de Grenoble.

Par ailleurs, selon la même enquête, les chefs d'établissements déclarent faire intervenir de nombreux acteurs dans l'accompagnement des élèves à l'orientation. Sont principalement cités entreprises, anciens élèves, lycées et établissements d'enseignement supérieur.

4 chefs d'établissements sur 10 jamais formés à l'orientation

Selon l'enquête du Cnesco, quatre chefs d'établissement sur 10 n'ont jamais été formés à l'orientation durant leur carrière, alors qu'ils sont chargés de la décision finale à la fin de chaque année scolaire. Plus précisément, les principaux de collège sont 27 % à déclarer avoir été formés spécifiquement à l'orientation en tant que chefs d'établissement et les proviseurs de lycée 36 %.

L'enquête du Cnesco révèle toutefois le volontarisme des acteurs : dans la moitié des lycées et plus d'un tiers des collèges, l'équipe

éducative se réunit au moins 3 fois par an sur le sujet de l'orientation. De plus, la quasi-totalité des chefs d'établissements déclare que l'orientation est inscrite dans le projet d'établissement (93 % en collège, 89 % en lycée).

En ce qui concerne le financement, 43 % d'entre eux déclarent qu'ils allouent des moyens spécifiques à l'orientation. Il faut cependant noter un écart important entre lycées généraux et technologiques, qui sont 53 % à allouer un budget spécifique, et les lycées professionnels, qui ne sont que 34 % à le faire. Ce budget est complété pour 14 % des collèges et 6 % des lycées par les conseils départementaux ou régionaux.

### **Comment les jeunes ont-ils vécu leur orientation ?**

Dans une autre enquête (2), le Cnesco s'est interrogé sur la façon dont les jeunes de 18 à 25 ans ont vécu leur orientation. En voici les principaux enseignements :

#### **Accompagnement et stress**

- Un jeune sur deux déclare ne pas avoir été bien accompagné par son établissement au sujet de l'orientation.
- L'orientation a constitué une source de stress pour deux tiers des jeunes.

#### **Choix et renoncement**

- Près d'un jeune sur cinq estime qu'il n'a pas eu le choix de son orientation, particulièrement lorsqu'il est issu de l'enseignement professionnel.
- Le coût des études conduit un élève sur trois à renoncer à certaines filières.

#### **Famille**

- Un tiers des jeunes déclarent que leur famille leur a déconseillé une orientation qu'ils avaient envisagée.
- Les familles favorisées font plus appel à des coachs payants, les classes moyennes à des coachs gratuits et les familles défavorisées se passent plus souvent de coachs.